

Paris, le 16 septembre 2011

Monsieur le vice-président du C.G.I.E.T.
139, rue de BERCY
TELEDOC 333
75572 PARIS Cedex 12

OBJET : concertation sur le cadre de gestion de l'Institut Mines Telecom.

Nous accusons réception de votre courrier du 15 septembre, transmis par courriel à 22 h 00, nous invitant à la réunion du lundi 19 septembre matin et annonçant «une nouvelle phase de concertation » sur le cadre de gestion des personnels du futur Institut Mines-Télécom.

Nous considérons que ce courrier n'est pas une réponse à notre saisine de la Ministre par lettre du 16 juin, saisine rappelée dans notre intervention lors de l'examen du projet de décret constitutif de l'Institut Mines-Telecom par le CTPM le 5 juillet 2011. Le président du CTPM avait alors fait état des changements de ministres liés au départ de Mme LAGARDE au FMI et de la constitution en cours des nouveaux cabinets ministériels pour justifier les retards des réponses aux demandes d'audiences en cours, mais il avait assuré qu'il y serait donné suite. Nous attendons donc toujours une réponse à notre demande d'audience pour faire état de nos divergences sur la conduite de ce dossier par l'administration et recadrer les modalités de concertation.

En ce qui concerne la réunion du 19 septembre, les documents préparés par l'administration datés du 14 septembre ont été transmis en fin de journée. Nous vous avons à de nombreuses reprises signalé que la préparation des réunions impliquait pour la CFDT la coordination des représentants des 6 écoles des Mines, des 4 écoles des Télécom, sans oublier ceux d'ARMINES, et nécessitait donc une transmission des documents dans un délai suffisant. Une nouvelle fois, nous constatons que les 140 pages de documents nous sont transmises dans des délais ne nous permettant pas une appropriation collective et une préparation de propositions constructives.

Le 22 juin dernier, nous avons déjà demandé le report de l'échéance du premier janvier 2012 pour la mise en place de l'Institut Mines-Télécom et le recrutement de personnels des écoles des mines sur le cadre de gestion, afin de dégager le temps nécessaire à la concertation sur son adaptation. Un cycle de réunions débutant le 19 septembre pour être clos par un CTP programmé le 9 novembre sur un sujet de cette ampleur nous paraît incompatible avec le « travail fructueux » évoqué dans votre courrier.

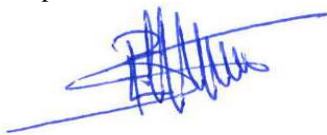
Vous devez prendre en compte la charge supplémentaire que représentent les élections des représentants du personnel en CT, CAP, CCP et CCD le 20 octobre 2011 pour les militants des organisations syndicales. Le renforcement de leur légitimité par ces premières élections en CT est un des facteurs devant conduire à l'amélioration du dialogue social découlant des accords de BERCY signés par la CFDT.

Enfin, le contexte des négociations salariales 2011 contraintes dans le cadre du cadre de gestion actuel de l'Institut Télécom montre que son attractivité reste à démontrer par rapport aux statuts actuels des personnels des écoles des mines. Pour la CFDT il est hors de question d'introduire des contrats dévalués pour les nouveaux recrutés alors qu'elle revendique l'équité de traitement entre les divers personnels titulaires et contractuels des écoles.

Pour toutes ces raisons, nous ne cautionnerons pas l'engagement d'un cycle de négociation et la CFDT ne sera pas présente lundi 19 matin. Nous transmettons copie de ce courrier au ministre en lui rappelant que celui du 16 juin est resté sans réponse.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'assurance de nos salutations distinguées.

pour la C.F.D.T. Institut TELECOM



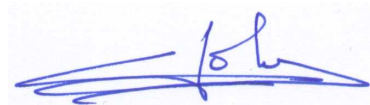
Eric BERGEAULT

pour la CFDT Ecoles des Mines



Albert AMBOISE

pour la CFDT Centrale Finances



Christiane JOHO